



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'Application de la politique  
institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

**du Cégep de Sherbrooke**

Mai 2019



Québec, le 13 juin 2019

Madame Marie-France Bélanger  
Directrice générale  
Cégep de Sherbrooke  
47, rue du Cégep  
Sherbrooke (Québec) J1E 4K1

**Objet : Suivi aux rapports d'évaluation du programme *Soins infirmiers* (180.A0) et d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 9 mai 2019, du suivi apporté aux recommandations émises lors des opérations portant sur l'évaluation du programme *Soins infirmiers* et sur l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Dans son rapport d'évaluation du programme *Soins infirmiers* de février 2008, la Commission avait recommandé au Collège de voir à ce que tous les cours comportent une épreuve finale synthèse permettant d'évaluer l'atteinte de chaque objectif en fonction des standards comme le prévoit sa PIEA. De plus, lors de l'évaluation de l'application de la PIEA de décembre 2010, la Commission avait formulé deux recommandations. La première demandait au Collège de s'assurer, pour chaque étudiant, de l'atteinte des objectifs de chacun des cours, selon les standards établis. La deuxième se référait à l'épreuve synthèse de programme (ESP), soit de s'assurer que celle-ci mesure bien l'intégration des objectifs essentiels du programme.

En ce qui concerne les recommandations sur l'épreuve finale et l'atteinte des objectifs de chacun des cours, selon les standards, le Collège indique qu'il met en œuvre sa PIEA ainsi que trois processus :

- ✓ Le premier est le processus d'élaboration et d'adoption des plans-cadres. Ces derniers sont élaborés en département, à l'aide d'un gabarit prescrit par la Direction des études, puis présentés pour recommandation au comité

de programme, au comité de régie des études et à la Commission des études pour ensuite être adoptés par le conseil d'administration;

- ✓ Le deuxième est celui d'approbation des plans de cours. Chaque session, les professeurs élaborent leurs plans de cours, à partir du plan-cadre, qui sont adoptés en département et approuvés par la Direction de l'enseignement et des programmes;
- ✓ Le troisième est celui d'appréciation de la qualité des épreuves finales de cours, qui s'effectue en département à l'aide d'une grille élaborée par la Direction des études et selon un cycle convenu avec la Direction de l'enseignement et des programmes. La PIEA précise des modalités concernant l'évaluation des apprentissages et le gabarit de plan-cadre est quant à lui prescriptif et découle de la PIEA.

Dans sa lettre le Collège indique que par les deux premiers processus il s'assure que le plan détaillé de l'évaluation des apprentissages se retrouve dans les plans de cours et la Direction de l'enseignement et des programmes s'assure que les modes d'évaluation permettent l'évaluation individuelle des étudiants. De plus, le rapport annuel des départements et les rencontres statutaires de la Direction de l'enseignement et des programmes avec la coordination permettent de faire un état de la situation sur les épreuves finales de cours. Quant au processus d'appréciation de la qualité des évaluations finales et à l'outil fourni au département, ils permettraient de se prononcer, par exemple, sur les tâches demandées et l'acquisition de la compétence, le contexte de réalisation, etc. En tenant compte de ce qui précède, la Commission lève la recommandation, mais elle souligne au Collège l'importance que la Direction de l'enseignement et des programmes s'assure du suivi des corrections à apporter aux épreuves finales de cours.

Pour ce qui est de la recommandation sur l'ESP, le Collège met en œuvre, en plus du mécanisme d'élaboration et d'approbation des plans-cadres et des plans de cours, le mécanisme d'appréciation de la qualité de l'ESP. Il explique également que l'élaboration et l'actualisation de l'épreuve s'inscrivent dans le processus d'implantation, d'actualisation ou d'évaluation d'un programme. Lors de l'implantation d'un programme, un comité est mis sur pied et élabore notamment les orientations locales, la matrice des compétences, les plans-cadres et définit l'ESP. À cet égard, la Direction des études s'est dotée d'un guide d'élaboration de l'ESP qui présente et décrit les différentes étapes de son élaboration. Ainsi, sept étapes sont proposées et décrites, dont notamment l'établissement du profil de sortie, le choix de l'approche d'évaluation et la construction de l'épreuve elle-même. Quant au processus d'appréciation de la

qualité de l'ESP, il est mené par l'équipe programme, et ce, à l'aide d'une grille fournie par la DE. Le processus d'appréciation permet de porter un regard sur des aspects comme la conformité aux divers éléments de la PIEA, la pertinence de la méthode et des tâches en lien avec les compétences du cours, etc. Ce processus a lieu lors de l'élaboration du programme et chaque fois qu'une modification notable y est apportée. L'équipe programme rend compte de son exercice à la Direction de l'enseignement et des programmes et identifie sur la grille si des modifications sont à apporter ou non pour les éléments faisant l'objet d'analyse. La Direction de l'enseignement et des programmes convient avec le comité de programme des modifications à apporter et du suivi à apporter le cas échéant. En somme, la Commission estime que les processus mis en œuvre par le Collège permettent de s'assurer que l'ESP mesure bien l'intégration des objectifs essentiels du programme et en conséquence, elle lève la recommandation.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M. Éric Gagné, directeur des études